

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 FÉVRIER 2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 33.**

**En exercice : 33.**

**Présents : 29**

**Excusés : 3**

**Représentés : 3**

**Absent : 1**

**Votants : 32**

**Présents :**

Georges MORAND, Danielle LAMBERT, Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL, André ALLARD, Nathalie RAPIN, Valérie PETIT, Franck DUBIEF, Denise RASERA, André PONCHAUD, Evelyne PERRIN, Bruno MACKOWIAK, Josiane BEL, Claude PETIT-JEAN GENAZ, Maryse ALLARD, Christophe PEZET, Christiane PLAHUTA, Martial DA SILVA, Marie-Pierre CHEVAL, Christophe JODAR, Yvann GAVOIS, Colette POINTE, Jérôme LEPAN, Pauline SAIE, Pierre GISPERT, Françoise BAUD, Ludovic MARANGONE, Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER.

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Thierry SERMET-MAGDELAINE (pouvoir à Georges MORAND), Sidney CONTRI (pouvoirs à André ALLARD), Marie-Laure TROUILLET (pouvoir à Danielle LAMBERT)

**Absent(s) :**

Sébastien BLANC.

Monsieur Martial DA SILVA a été désigné secrétaire.

*Monsieur le Maire informe le conseil d'une question écrite de l'équipe "AGIR POUR L'AVENIR". Elle porte sur le retard de publication du bulletin municipal de janvier.*

*Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal l'autorisation d'ajouter la délibération suivante : « Attribution de subventions - Communication et événementiel ». Le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération.*

*Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 18 décembre 2014. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur BORREL propose que soient annoncées la date et l'heure du conseil municipal sur les panneaux lumineux et le site internet de la Ville. Cette proposition est acceptée.*

*Monsieur BORREL souhaite savoir si un calendrier annuel des conseils municipaux pourra être communiqué prochainement. Monsieur le Maire répond que le calendrier n'a pas pu être établi en raison des impératifs de chacun.*

*Madame GOURICHON observe que la formulation du délibéré ne figure plus dans la note de synthèse. Elle souhaite qu'elle soit réinsérée.*

*Monsieur SCHWERDEL répond qu'il s'agit d'un choix lié à des considérations juridiques. Le juge administratif considère en effet que la note de synthèse doit se limiter à expliquer l'affaire soumise à délibération. Monsieur SCHWERDEL propose toutefois d'insérer la phrase "il sera proposé au conseil municipal de ..." dans les prochaines notes de synthèse.*

*Monsieur SCHWERDEL fait savoir qu'une plate forme va être mise en service, pour le prochain conseil municipal ; elle gèrera l'ensemble des actes administratifs et notamment les délibérations. L'ensemble des documents sera donc adressé par mails sécurisés aux membres du conseil. Toutefois, un exemplaire papier sera remis à chaque élu le jour du conseil municipal.*

## **COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL**

1 - REPRISE DE L'ACTIVITE EVENEMENTIEL DE L'OFFICE DE TOURISME PAR LA VILLE - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL.....	4
---	---

## **FINANCES**

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET GENERAL - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	5
3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET GENERAL - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	6
4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET GENERAL - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	6
5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET GENERAL - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND.....	7
6 - APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015 - BUDGET GENERAL - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND.....	8
7 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - MEDIATHEQUE - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL.....	8
8 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - OPERATION QUAI MONT-BLANC - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND.....	9
9 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - PLACE ST-JACQUES - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND.....	10
10 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREATION - CENTRE AQUATIQUE - Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF.....	10
11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	11
12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AFFAIRES SOCIALES - Rapporteur : Madame Nathalie RAPIN.....	12
13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AGRICULTURE ET FORETS - Rapporteur : Monsieur André ALLARD.....	12
14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - CULTURE - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL.....	13
15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EDUCATION - Rapporteur : Madame Denise RASERA.....	14
16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ENVIRONNEMENT - Rapporteur : Madame Valérie PETIT.....	15
17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SPORT - Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF.....	16
18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - TOURISME - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL.....	17
19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL.....	17
20 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	18
21 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	19
22 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	19

23 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	20
24 - TRANSFERT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKING - 2015 - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND.....	21
25 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	21
26 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DE MONT-BLANC - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	22
27 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	22
28 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT.....	23

### **RESSOURCES HUMAINES**

29 - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL - Rapporteur : Madame Valérie PETIT.....	25
---	----

### **MARCHES PUBLICS**

30 - REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE ET DU 1ER ETAGE DE L'AILE OUEST DE L'HOTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - Rapporteur : Monsieur André ALLARD.....	27
--	----

### **PATRIMOINE**

31 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALLANCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2014 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD.....	28
32 - ROUTE DU CRET - VENTE PAR LA COMMUNE DE SALLANCHES AU PROFIT DE MADAME DOMINIQUE CORBIN - Rapporteur : Monsieur André ALLARD.....	28

## **COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL**

### **1 - REPRISE DE L'ACTIVITE EVENEMENTIEL DE L'OFFICE DE TOURISME PAR LA VILLE - RAPPORTEUR MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL**

Le rapporteur expose à l'Assemblée,

La Ville de Sallanches envisage de reprendre en régie municipale, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, l'activité événementiel, aujourd'hui portée par l'Office de Tourisme.

Cette volonté répond à deux enjeux :

I - La redéfinition des missions de l'Office de Tourisme, axées demain, sur :

- l'accueil, l'information et la communication,
- la promotion, la commercialisation et les multimédias.

II - La structuration d'un pôle événementiel au sein des services de la Ville.

Le conseil municipal,

- DECIDE la reprise de l'activité événementiel à l'Office de Tourisme par la Ville.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

*Madame GOURICHON désire savoir quels moyens humains seront mis en œuvre ?*

*Madame PERRUCHIONE répond qu'une personne coordinateur, un poste de l'Office de tourisme sera transféré à la Ville si tout va bien.*

*Monsieur GISPERT souhaite connaître la nature des événements.*

*Madame PERRUCHIONE répond que ce sont les manifestations qui touchent tous les habitants.*

## FINANCES

### 2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2014, il peut se résumer comme suit

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	21 239 561,66	21 239 561,66	12 331 914,09	12 331 914,09	33 571 475,75	33 571 475,75
Réalisations	22 402 480,41	25 758 734,50	5 897 076,16	11 567 567,01	28 299 556,57	37 326301,51
<i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>				4 323 960,30		4 323 960,30
Déficit d'investissement reporté			2 729 491,74		2 729 491,74	
Résultat de clôture		3 356 254,09		2 940 999,11		6 297 253,20

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle LAMBERT, délibérant sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014, dressé par Monsieur Georges MORAND, Maire, celui-ci étant sorti avant que l'Assemblée ne délibère :

1°) DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif ;

2°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 6 ABSTENTION(S).

### **3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2014, reprenant chacun des soldes figurant au bilan, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

Le conseil municipal :

- DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'exercice budgétaire 2014 a généré les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3 356 254,09
Excédent d'investissement	2 940 999,11
<i>Dont excédents de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	<i>4 323 960,30</i>
<i>Dont déficit d'investissement reporté (001)</i>	<i>2 729 491,74</i>
Excédent global de clôture	6 297 253,20

Le conseil municipal :

- DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001)	2 940 999,11
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	3 356 254,09

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 6 ABSTENTION(S).

## **5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR MONSIEUR GEORGES MORAND**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Le projet de budget primitif fait ressortir des sections de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 21 206 438,00 euros  
Recettes de fonctionnement : 21 206 438,00 euros

Dépenses d'investissement : 10 092 513,15 euros  
Recettes d'investissement : 13 470 838,36 euros

Soit un budget global de 31 298 951,15 euros en dépenses et de 34 677 276,36 euros en recettes.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	21 206 438,00	21 206 438,00	10 092 513,15	13 470 838,36	31 298 951,15	34 677 276,36
<i>Dont restes à réaliser</i>			849 452,15	476 897,66	849 452,15	476 897,66
<i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>				3 356 254,09		3 356 254,09
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>				2 940 999,11		2 940 999,11

Ce projet de budget primitif repose sur un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, hors dotation aux amortissements et aux provisions, de 3 459 338,50 euros et ne comporte pas de recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE, avec 3 voix CONTRE, avec 3 ABSTENTION(S).

*Le Maire informe le conseil qu'une décision de l'État a fait perdre un million d'euros à la Ville.*



## **6 - APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015 - BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR MONSIEUR GEORGES MORAND**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Conformément à la proposition faite lors du débat d'orientations budgétaires et reprise dans le budget primitif de l'exercice 2015, il est proposé de laisser les taux d'imposition inchangés.

Le conseil municipal :

- FIXE pour 2015, les taux d'imposition comme suit :

	<b>TAUX</b>
Taxe d'habitation	19,30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,95 %
Cotisation foncière des entreprises	22,86 %

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 3 ABSTENTION(S).

## **7 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - MEDIATHEQUE - RAPPORTEUR MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

La construction de la médiathèque fait l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (Nature 2313 / Fonction 321) qu'il convient d'actualiser comme suit :

### **MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 7 300 000 euros**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Crédits de paiement							3 237 800	441 579
Mandatés	2 600	8 991	437 286	805 174	1 699 406	366 127		
Restes à réaliser						301 037		

Le conseil municipal,

1°- APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°- PRECISE que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2313 du budget primitif e l'exercice 2015 ;

3°- CHARGE le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 3 ABSTENTION(S).

### **8 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - OPERATION QUAI MONT-BLANC - RAPPORTEUR MONSIEUR GEORGES MORAND**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

L'opération d'aménagement urbain Quai Mont-Blanc fait l'objet, pour la tranche ferme n° 1, d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (Nature 2315 / Fonction 824) qu'il convient d'actualiser comme suit :

#### **MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 4 124 286 euros**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits de paiement				832 325	1 689 869	
Mandatés	1 036 821		565 271			
Restes à réaliser						

Le conseil municipal,

1°- APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°- PRECISE que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2315 du budget primitif de l'exercice 2015 ;

3°- CHARGE le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **9 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - PLACE ST-JACQUES - RAPPORTEUR MONSIEUR GEORGES MORAND**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

La requalification de la place de l'Eglise fait l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (Nature 2315 / Fonction 321) qu'il convient d'actualiser comme suit :

**MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**  
2 482 333 euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits de paiement							50 000
Mandatés		6 471	170 537	1 737 791	388 477	18 367	
Restes à réaliser						110 690	

Le conseil municipal,

1°- APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°- PRECISE que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2315 du budget primitif de l'exercice 2015;

3°- CHARGE le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

**10 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREATION - CENTRE AQUATIQUE - RAPPORTEUR MONSIEUR FRANCK DUBIEF**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

La Commune de Sallanches a engagé la construction d'un centre aquatique.

Cette opération portant sur plusieurs exercices, il est proposé d'en assurer le suivi sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement.

**MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**  
12 000 000 euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits de paiement		274 800	850 000	5 000 000	5 000 000	850 000
Mandatés	8 165					
Restes à réaliser	17 035					

Le conseil municipal,

1°- APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°- PRECISE que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2313 du budget primitif de l'exercice 2015 ;

3°- CHARGE le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE, avec 3 ABSTENTION(S).

### **11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'administration générale pour l'exercice 2015.

ASSOCIATIONS	
Amicale des sapeurs pompiers	1 650 €
Amicale du personnel communal	15 000 €
Groupement des Acteurs Economiques de Sallanches	5 000 €
Comité de Jumelage	7 000 €
TOTAL	28 650 €

Le conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'administration générale pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AFFAIRES SOCIALES - RAPPORTEUR MADAME NATHALIE RAPIN**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre des affaires sociales pour l'exercice 2015.

ASSOCIATIONS	
ADMR (+ mise à disposition des locaux)	20 840 €
Amicale des Donneurs de Sang	150 €
Association « le levier »	1 000 €
Lire et Faire Lire	250 €

Secours catholique Caritas France	1 500 €
Scouts de France	1 100 €
Association nationale de prévention en alcoologie	250 €
Association « Vie Libre »	250 €
Fonds d'aide aux Jeunes	1 500 €
TOTAL	26 840€

La commission Affaires sociales a, dans sa séance du mercredi 5 février 2015, rendu un avis favorable.

Le conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre des affaires sociales pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AGRICULTURE ET FORETS - RAPPORTEUR MONSIEUR ANDRÉ ALLARD**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'agriculture et des forêts pour l'exercice 2015.

ASSOCIATIONS	
Coopérative laitière des Vorziers	1 000 €
Syndicat de la race d'abondance	2 700 €
Eleveurs des Savoie	3 000 €
Groupement sanitaire	3 000 €
Coopérative laitière du Pays du Mont Blanc	5 000 €
TOTAL	14 700 €

La commission agriculture et forêts a, dans sa séance du lundi 2 février 2015, rendu un avis favorable.

Le conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'agriculture et des forêts pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

#### **14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - CULTURE - RAPPORTEUR MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de la culture pour l'exercice 2015.

ASSOCIATIONS	
Sallanches, histoire et patrimoine (Amis du Vieux Sallanches)	1 000 €
Chorale Résonances	1 000 €
Chorale au Fil de l'Arve	1 000 €
Art'Choum	1 000 €
Art'Choum - Festival fest y faré	1 500 €
Passeurs de mots	400 €
Harmonie Municipale	10 000 €
TOTAL	15 900 €

La commission Culture a, dans sa séance du mardi 20 janvier 2015, rendu un avis favorable

Le conseil municipal, (Monsieur André PONCHAUD, en tant que Président de l'association RUBINS NATURE, ne prend pas part au vote) :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de la culture pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

#### **15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EDUCATION - RAPPORTEUR MADAME DENISE RASERA**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur éducatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2015.

ECOLES	
Prévention routière	185 €
Camps (96 € par enfants – 25 enfants)	2 400 €
Centre Rural de Combloux (96 € par enfants – 25 enfants)	2 400 €
Ecole élémentaire de Boccard – USEP	181 €
Ecole élémentaire de Jules Ferry – USEP	181 €
Ecole élémentaire de St Martin – USEP	181 €
Ecole élémentaire de Vouilloux – USEP	181 €
Ecoles privées de second degré	2 688 €

• APEI de Passy :	2 016 €	
• MFR Cormeranche :	96 €	
• MFR Champ Molliaz :	96 €	
• MFR Coublevie :	96 €	
• ECAUT Viuz en Sallaz :	96 €	
• IMAA – MFR Cruseilles :	96 €	
• CFA – Le salève :	192 €	
Vélo (300 €) et transport (145 € par classe)		
• Ecole maternelle Marmottes (4 classes)		880 €
• Ecole maternelle Jules Ferry (5 classes)		1 025 €
• Ecole maternelle St Martin (3 classes)		735 €
• Ecole maternelle Vouilloux (6 classes)		1 170 €
Maison Familiale et Rurale le Clos des Baz (96 € par élève – 20 élèves)		1 920 €
Maison Familiale et Rurale le Belvédère (96 € par élève – 15 élèves)		1 440 €
TOTAL		15 567 €

La commission Education et Restauration Scolaire a, dans sa séance du jeudi 15 janvier 2015, rendu un avis favorable, par 6 voix pour et une contre.

Le conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'éducation pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

#### **16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ENVIRONNEMENT - RAPPORTEUR MADAME VALÉRIE PETIT**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'environnement pour l'exercice 2015.

ASSOCIATIONS	
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) Sallanches	950 €
Centre de la nature montagnarde	190 000 €
Centre de la nature montagnarde - subvention exceptionnelle pour les Rencontres Alpines	16 000 €
FRAPNA	250 €
Société de pêche de Sallanches	1 235 €
Société Mycologique et d'Histoire naturelle	475 €
TOTAL	
	208 910 €

La commission Environnement, dans sa séance du 22 janvier 2015, a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, (Monsieur André PONCHAUD, en tant que Président de l'association RUBINS NATURE, ne prend pas part au vote):

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'environnement pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SPORT - RAPPORTEUR MONSIEUR FRANCK DUBIEF**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre du sport pour l'exercice 2015.

ASSOCIATIONS	
A3S	950 €
Aikikai	1 800 €
Archers de la Sallanche	1 900 €
ASC Sallanches	41 000 €
Sallanches Arts Martiaux	3 800 €
Basket Club	5 000 €
Club Alpin Français (dont subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le mur d'escalade)	7 000 €
Cyclo Club	800 €
Hand Ball Club	20 900 €
Judo Club	5 200 €
Mont-Blanc Natation	6 000 €
O.M.S.	4 750 €
Club de Plongée	900 €
Rugby Club Faucigny Mont-Blanc	21 400 €
Ski Club Tête Noire	16 500 €
Sallanches Orientation Sportive 74	450 €
Sallanches Passy Athlétic Club	1 900 €
Tennis de Table	5 700 €
Vélo Club Mont-Blanc	450 €



Volley Ball	4 500 €
TOTAL	150 900 €

La commission Sports, dans sa séance du 4 février 2015, a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal (Monsieur Christophe PEZET, en tant que Président de l'association les ARCHERS DE LA SALLANCHE, ne prend pas part au vote) :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre du sport pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - TOURISME - RAPPORTEUR MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer la subvention suivante au titre du Tourisme pour l'exercice 2015.

ASSOCIATION	
Office de Tourisme	320 000 €
TOTAL	320 000 €

Le montant de cette subvention a été diminué de la somme de 140 000 € qui correspond à la reprise de l'activité « événementiel », en régie, par la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

La commission Tourisme et Événementiel a, dans sa séance du 20 janvier 2015, rendu un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

Le conseil municipal,

- DECIDE d'allouer une subvention de 320 000 € au titre du Tourisme et de l'Événementiel pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL - RAPPORTEUR MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de la communication et de l'événementiel pour l'exercice 2015 :

ASSOCIATIONS	
Carnaval (300 € par association)	5 400 €
Mont-Blanc photo festival	5 000 €
Ski Club - Fête des bûcherons	2 660 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 060 €</b>

Le conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de la communication et de l'événementiel pour l'exercice 2015, étant précisé que le versement de toute subvention est conditionné au dépôt d'un dossier comprenant le bilan de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, ainsi que tous documents présentant les résultats d'activité de l'organisme demandeur.

La présente délibération est adoptée à A L'UNANIMITE.

**20 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée :

Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2014, il peut se résumer comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	564 331,00	564 331,00	253 908,05	253 908,05	818 239,05	818 239,05
Réalisations	528 115,82	554 969,31	212 970,45	218 673,27	741 086,27	773 642,58
<i>Dont autres réserves</i>				23 406,22		23 406,22
Déficit d'investissement reporté			39 907,05		39 907,05	
Résultat de clôture		26 853,49	34 204,23		7 350,74	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle LAMBERT, délibérant sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014, dressé par Monsieur Georges MORAND, Maire, celui-ci étant sorti avant que l'Assemblée ne délibère.

1°- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif ;

2°- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 6 ABSTENTION(S).

**21 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur informe l'Assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2014, reprenant chacun des soldes figurant au bilan, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

**22 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS – RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

L'exercice budgétaire 2014 a généré les résultats suivants :

Excédent d'exploitation	26 853,49
Déficit d'investissement	34 204,23
<i>Dont autres réserves (1068)</i>	<i>23 406,22</i>
<i>Dont déficit d'investissement reporté (001)</i>	<i>39 907,05</i>
Déficit global de clôture	7 350,74

Le conseil municipal,

- DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

Déficit d'investissement reporté (001)	34 204,23
Autres réserves (1068)	26 853,49

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 6 ABSTENTION(S).

**23 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Le projet de budget primitif fait ressortir des sections d'exploitation et d'investissement qui s'équilibrent :

En dépenses et recettes d'exploitation à : 553 930,00 euros

En dépenses et recettes d'investissement à : 256 691,23 euros

Soit un budget global de : 810 621,23 euros

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	553 930,00	553 930,00	256 691,23	256 691,23	810 621,23	810 621,23
<i>Dont restes à réaliser</i>						
<i>Dont autres réserves</i>				26 853,49		26 853,49
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>			34 204,23		34 204,23	

L'équilibre du budget primitif se fait par un transfert du budget général de 280 599 euros et des produits du service de 235 500 euros, sachant que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement, hors dotation aux amortissements et aux provisions (192 086 euros), s'établit à 37 751,74 euros.

Le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE, avec 3 voix CONTRE, avec 3 ABSTENTION(S).

**24 - TRANSFERT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKING - 2015 - RAPPORTEUR MONSIEUR GEORGES MORAND**

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée :

Le budget primitif 2015 du budget annexe parkings comprend un transfert du budget général.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'article L.2224-1-1° du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Celui-ci autorise en effet la prise en charge, dans le cadre du budget général, des dépenses au titre desdits services dès lors que les exigences du service public ont effectivement conduit la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement. Ainsi, afin de favoriser la fluidité du stationnement, il a été décidé d'instaurer une demi-heure gratuite.

Cette disposition tarifaire concerne 72,13 % des véhicules (351 013 sur un total de 486 613), ce qui représente une perte de ressources de 515 989 euros (sur la base d'une recette moyenne de 1,47 €), perte compensée par le transfert du budget général à hauteur de 280 599 euros.

Le conseil municipal,

- APPROUVE un transfert du budget général de 280 599 euros au titre des dispositions des articles L.2224-1-1° du Code général des collectivités territoriales, tel que motivé ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 3 voix CONTRE.

**25 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée :

Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2014, il peut se résumer comme suit

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	32 826,00	83 965,40	17 163,00	17 163,00	49 989,00	101 128,40
Réalisations	6 488,79	83 912,80	3 663,00	4 000,00	10 151,79	87 912,80
<i>Dont autres réserves</i>				3 163,00		3 163,00
Déficit d'investissement reporté			3 163,00			
Résultat de clôture		77 424,01		337,00		77 761,01

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle LAMBERT, délibérant sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014, dressé par Monsieur Georges MORAND, Maire, celui-ci étant sorti avant que l'Assemblée ne délibère :

1°- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif ;

2°- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 3 ABSTENTION(S).

**26 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DE MONT-BLANC - RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur informe l'Assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2014, reprenant chacun des soldes figurant au bilan, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

**27 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME – RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

L'exercice budgétaire 2014 a généré les résultats suivants :

Excédent d'exploitation	77 424,01
Excédent d'investissement	337,00
<i>Dont réserves (106)</i>	<i>3 163,00</i>
<i>Dont déficit d'investissement reporté (001)</i>	<i>3 163,00</i>
Excédent global de clôture	77 761,01

Le conseil municipal,

- DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001)	337,00
Excédent d'exploitation reporté (002)	77 424,01

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 3 ABSTENTION(S).

**28 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC -  
RAPPORTEUR MADAME DANIELLE LAMBERT**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Le projet de budget primitif fait ressortir des sections d'exploitation et d'investissement qui s'établissent :

En dépenses d'exploitation à : 30 000,00 euros

En recettes d'exploitation à : 90 424,01 euros

En dépenses et recettes d'investissement à : 10 000,00 euros

Soit un budget global de : 100 424,01 euros

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	30 000,00	90 424,01	10 000,00	10 000,00	40 000,00	100 424,01
<i>Dont restes à réaliser</i>						
<i>Dont excédent d'exploitation reporté</i>		77 424,01				77 424,01
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>				337,00		337,00
<i>Dont autres réserves</i>						

Le conseil municipal,

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à LA MAJORITE avec 3 voix CONTRE.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **29 - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL - RAPPORTEUR MADAME VALÉRIE PETIT**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois d'agents titulaires et non-titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre-là, il est proposé de procéder aux créations et suppressions d'emplois suivantes :

#### **AGENTS TITULAIRES**

- Pas de modification. Le tableau du personnel titulaire s'établit comme présenté en annexe 1.

#### **AGENTS NON TITULAIRES**

- la création :
  - d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet (Centre Technique Municipal)
  - d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet 50% (Patrimoine et Affaires foncières)
  - de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 60,58% (Education et Restauration scolaire)
  - d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 56,37% (Education et Restauration scolaire)
  - d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 49,04% (Education et Restauration scolaire)
  - d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 42,19% (Education et Restauration scolaire)
  - d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 34,61% (Education et Restauration scolaire)
  - d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 19,47% (Education et Restauration scolaire)
- la suppression :
  - d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet (Patrimoine et Affaires foncières)
  - d'un poste d'agent de maîtrise (Parkings)
  - d'un postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 60,94% (Education et Restauration scolaire)
  - de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 49,76% (Education et Restauration scolaire)
  - de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 45,55% (Education et Restauration scolaire)
  - de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 30,29% (Education et Restauration scolaire)

Le tableau du personnel non-titulaire s'établit comme présenté en annexe 2.

L'effectif global s'établit comme suit :



	TEMPS COMPLETS				TEMPS NON COMPLETS					
	Postes créés	Postes créés au 18/12/2014	Postes pourvus	Postes pourvus au 18/12/2014	Postes créés	Postes créés au 18/12/2014	Postes pourvus	Postes pourvus au 18/12/2014	Etp	Etp au 18/12/2014
Titulaires	155	155	154	154	11	11	9	9	7,26	7,26
Non-titulaires	63	64	63	64	59	57	59	57	28,41	27,84
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>219</b>	<b>217</b>	<b>219</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>35,67</b>	<b>35,10</b>

Le conseil municipal :

1°- APPROUVE les tableaux ci-joints (annexes 1 et 2), relatifs à l'état du personnel titulaire et non titulaire de la commune de SALLANCHES ;

2°- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'application de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

## **MARCHES PUBLICS**

### **30 - REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE ET DU 1ER ETAGE DE L'AILE OUEST DE L'HOTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - RAPPORTEUR MONSIEUR ANDRÉ ALLARD**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville est composé de deux ailes, séparées par la salle des mariages, qui ne communiquent plus entre elles à partir du 2<sup>ème</sup> étage. Seule l'aile ouest est munie d'un ascenseur.

De ce fait, certains services situés au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile Est ne bénéficient pas d'un accueil satisfaisant du public (absence de banque d'accueil, complexité des circulations, accessibilité impossible pour les personnes à mobilité réduite).

C'est pourquoi, afin d'améliorer l'accueil du public aux services qui lui sont dédiés, la Commune projette de déplacer les services Enfance-Jeunesse, Affaires Sociales et Communication au premier étage de l'aile Ouest de l'Hôtel de Ville et de réaménager le rez-de-chaussée pour la Police Municipale.

La Commune a engagé récemment la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux dont le coût prévisionnel est estimé à 98 908,80 € H.T. (études comprises).

Au vu de ces éléments, il est proposé de solliciter une subvention de l'Etat auprès du préfet de la Haute-Savoie s'élevant à 30 % du coût prévisionnel des prestations soit 29 672,64 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le solde étant financé par la Commune sur ses fonds propres.

Le conseil municipal :

1°- ADOPTE l'opération précitée et son plan de financement,

2°- SOLLICITE une subvention de l'Etat auprès du préfet de la Haute-Savoie s'élevant à 30 % du coût prévisionnel des prestations,

3°- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ladite demande,

4°- PRECISE que les crédits correspondants à l'opération seront inscrits au budget principal de 2015.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

## **PATRIMOINE**

### **31 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALLANCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2014 - RAPPORTEUR MONSIEUR ANDRÉ ALLARD**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

La ville de SALLANCHES a décidé de poursuivre les grandes orientations de la politique immobilière de la ville qui peuvent être définies succinctement de la manière suivante :

**1** - poursuite des régularisations foncières relatives à l'aménagement et à l'élargissement des voies, et en matière d'aménagement des emplacements de tri sélectif.

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci..., donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ». Ce bilan est annexé au compte administratif.

En vue de respecter ces prescriptions, un bilan sous forme de tableau récapitulatif est porté à la connaissance de l'Assemblée et annexé à la présente délibération.

Il apparaît dans ce bilan ce qui suit :

1°/ - Entrées dans le patrimoine de la ville de SALLANCHES :

Les surfaces entrées dans le patrimoine de la ville de SALLANCHES s'élèvent à 3 a 37 ca et le montant des acquisitions s'élève à 18 981 €. Il s'agit essentiellement de régularisations foncières liées à la voirie et à l'aménagement d'emplacements de tri sélectif.

2°/ - Sorties du patrimoine de la ville de SALLANCHES :

Les surfaces sorties du patrimoine de la ville de SALLANCHES s'élèvent à 4 a 61 ca et le montant des cessions ou ventes s'élève à 13 149 €.

Le conseil municipal :

1° - APPROUVE le bilan présenté sous forme d'un tableau récapitulatif qui demeurera annexé à la présente délibération,

2° - PRECISE que ce bilan sera annexé au compte administratif de la ville de Sallanches.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

### **32 - ROUTE DU CRÊT - VENTE PAR LA COMMUNE DE SALLANCHES AU PROFIT DE MADAME DOMINIQUE CORBIN - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Madame Dominique CORBIN est propriétaire d'un immeuble sis 1100, route du Crêt, cadastré section 246 A sous le numéro 3443. Il a été constaté par le cabinet DAGRON, Géomètre Expert à Reignier, une emprise irrégulière de diverses constructions et divers aménagements réalisés par Madame CORBIN sur le domaine public voisin (route du Crêt). Une partie du garage en sous-sol, d'un mur, de la terrasse, d'une rampe d'accès sur la terrasse, d'un garde-corps et de la cour aménagée par Madame CORBIN est située sur l'emprise du domaine public de ladite route. Cette emprise irrégulière représente une superficie de 135 m<sup>2</sup>.

Ainsi, Madame CORBIN occupe ladite parcelle, sans autorisation et d'une manière illégale, le permis de construire PC MO 88/100 en date du 20 novembre 1991 ayant été délivré au vu d'un plan masse faux - la limite avec le domaine public de la route du crêt était erronée mais apparaissait sur le plan masse avec une implantation correcte du garage par rapport au domaine public.

A l'occasion de la vente de son bien, Madame CORBIN souhaite régulariser cette situation particulière.

Par courrier en date du 30 octobre 2014, Monsieur le Maire a fait savoir à Madame CORBIN que la cession par la ville ne pourrait être régularisée qu'après accord du Conseil Municipal, sur le déclassement partiel de la route du crêt, et la vente de la superficie concernée, moyennant un prix qui restait à déterminer.

Après constatation faite sur place par les services techniques municipaux, il s'avère que cette emprise irrégulière ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la route du Crêt.

Un compromis de vente a été signé en date du 14 janvier 2015 dans lequel la Ville de Sallanches VEND à Madame Dominique CORBIN une surface de 135m<sup>2</sup> à prendre dans le domaine public de la route du Crêt, et ce moyennant un prix de 100 € le mètre carré, soit TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13.500 €).

Le conseil municipal :

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui stipule que "les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie",

Vu le document d'arpentage du cabinet DAGRON en cours de numérotation,

Vu l'avis des domaines N° 2014-256V1578 en date du 27 novembre 2014,

1°- PRONONCE le déclassement partiel de la route du crêt (voie communale N°117) qui représente une superficie de 135 m<sup>2</sup>,

2°- PRECISE que cette superficie sera ainsi transférée dans le domaine privé de la ville de Sallanches, en vue de son aliénation,

3° - DECIDE d'accepter la vente au profit de Madame Dominique CORBIN, de la superficie mesurée par le géomètre, soit 135 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13 500 €).

4°- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision lui donnant tous pouvoirs pour signer tous documents à intervenir.

La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITE.

## **- PORTÉ À CONNAISSANCE**

### **I - FINANCES :**

- Décision n° 2014-18 du 7 novembre 2014 relative à la convention de location d'un appartement communal au profit de M. Denis BONIFACIO ;
- Décision n° 2014-27 du 19 décembre 2014 relative à la convention de location d'un garage communal au profit de M. Thomas FRANCOISE ;
- Décision n° 2014-28 du 26 décembre 2014 relative à la convention de location d'un appartement communal au profit de M. Frédéric MORAND ;
- Décision n° 2014-29 du 30 janvier 2015 relative à des dépenses imprévues de fonctionnement - Budget général de la commune - 2014.

### **II - DIRECTION GENERALE DES SERVICES :**

- Décision n°2014-8 du 14 octobre 2014 portant défense en justice et désignation d'un avocat dans le cadre des recours intentés par la Société METAL GLACE ENTREPRISE (MGE).

### **III - URBANISME :**

- Décision n°2014-5 du 28 novembre 2014 portant défense en justice et désignation d'un avocat dans le cadre du recours intenté par la CPAM ;
- Décision n°2014-6 du 9 décembre 2014 portant défense en justice et désignation d'un avocat dans le cadre du dossier de permis de construire de M. COUPIEZ Marc.

Fait à Sallanches, le 25 février 2015

**Le Maire,  
Conseiller Général,**

**Georges MORAND.**